

# Handicap

**Les personnes handicapées** peuvent bénéficier de divers avantages et aides spécifiques.

## De quoi s'agit-il ?

### Allocation de remplacement de revenus

L'ARR est octroyée aux personnes handicapées entre 18 et 65 ans et est destinée à compenser (partiellement) le revenu qu'elles ne peuvent pas gagner sur le marché du travail ordinaire en raison de leur handicap.

### Allocation d'intégration

Elle est octroyée à la personne handicapée (de 18 à 65 ans) qui doit faire face à des frais supplémentaires en raison d'une diminution de son autonomie. Celle-ci signifie que le handicap pose des difficultés dans l'exécution des activités de la vie quotidienne. Le montant de l'allocation dépend du nombre de points (minimum 7 point).

### Allocation pour l'aide d'une tierce personne (ATP)

À partir du 4ème mois d'incapacité de travail, une personne, qui a besoin d'une aide extérieure pour effectuer certains actes de la vie de tous les jours, peut obtenir une intervention forfaitaire, en plus de l'indemnité de maladie.

### Allocation pour personnes âgées

L'APA est une aide destinée aux personnes âgées de 65 ans ou plus qui doivent faire face à des frais supplémentaires en raison d'une diminution de leur autonomie et qui disposent d'un faible revenu.

## Où s'adresser ?

Les demandes d'allocations de remplacement de revenus ou d'intégration sont à introduire via l'application "**My handicap**" :

<https://handicap.belgium.be/fr/myhandicap/manuel-myhandicap>

En Wallonie, les demandes d'ATP peuvent être introduites auprès de la mutuelle, et pour l'APA, via la mutuelle, la commune ou en ligne via :

<https://www.wal-protect.be/home>

## Autres avantages

Une série d'avantages sont accordés pour encourager l'entière participation des personnes en situation de handicap à la vie sociale :

- statut BIM (p. 7),
- avantages pour participer à des activités culturelles, sportives et de loisirs (p.11),
- tarif social pour l'énergie ou la téléphonie ( p. 21 - 22 - 26 - 27),
- primes, réductions en matière de taxes (p. 30-31),
- tarif préférentiel pour les transports (p. 28-29) ...

Pour aider à s'y retrouver, l'AVIQ a mis en ligne un site répertoriant ces informations. **WIKIWIPH** a pour vocation d'informer les personnes confrontées au handicap et leur entourage sur leurs droits et aides éventuelles ainsi que sur les services existants pour répondre à leurs besoins. Toutes ces informations sont rassemblées et classées sous forme de fiches thématiques.

<http://wikiwiph.aviq.be>

